



Assemblée générale

Distr. générale
31 mars 2011
Français
Original : anglais

**Groupe de travail à composition non limitée
sur le vieillissement**
Session d'organisation
15 février 2011

Rapport sur la session d'organisation du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement

A. Ouverture et durée de la session

1. Le Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement a tenu sa session d'organisation au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 15 février 2011 (1^{re} séance). La session a été ouverte par le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations.
2. Le Sous-Secrétaire général et le représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont prononcé des allocutions.

B. Participation

3. Ont participé à la session les représentants des États Membres de l'Organisation. La liste des participants peut être consultée sur le site Web suivant : <http://social.un.org/ageing-working-group/index.shtml>.

C. Élection des membres du Bureau

4. Conformément à l'article 103 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, le Groupe de travail, à sa 1^{re} séance tenue le 15 février, a élu les membres du Bureau ci-après par acclamation :

Président :

M. Jorge Argüello (Argentine)



Vice-Présidents :

M. Leo Faber (Luxembourg)

M^{me} Alya Ahmed S. Al-Thani (Qatar)

D. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

5. À sa 1^{re} séance, le 15 février, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de sa session d'organisation, sous la cote A/AC.278/2011/1. L'ordre du jour était conçu comme suit :

1. Élection des membres du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Calendrier et programme de travail des sessions de travail du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement.
4. Participation des organisations non gouvernementales aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement.
5. Ordre du jour provisoire des sessions de travail du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement.
6. Adoption du rapport sur la session d'organisation.

E. Calendrier et programme de travail des sessions de travail du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement

6. À sa 1^{re} séance, le 15 février, le Groupe de travail a fixé les dates de ses sessions de travail comme indiqué ci-après :

Première session de travail : 18-21 avril 2011

Deuxième session de travail : 1^{er}-5 août 2011

7. À la même séance, le Groupe de travail a approuvé son projet d'organisation des travaux figurant dans un document de travail publié en anglais seulement.

F. Participation des organisations non gouvernementales aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement.

8. À sa 1^{re} séance, le 15 février, le Groupe de travail a adopté un projet de décision intitulé « Modalités de participation des organisations non gouvernementales aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement », dont le texte était le suivant :

« Le Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement, rappelant que l'Assemblée générale, dans sa résolution 65/182 du 21 décembre 2010, a invité les organisations non gouvernementales qui s'intéressent à la

question à apporter leur contribution à ses travaux, selon que de besoin, décide :

a) Que les organisations intergouvernementales qui s'intéressent à la question ainsi que d'autres entités dotées du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale seront invitées à participer à ses travaux;

b) Que toutes les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social qui s'intéressent à la question seront accréditées;

c) Que d'autres organisations non gouvernementales qui s'intéressent à la question et n'entrent pas dans les catégories susmentionnées, peuvent demander au Secrétariat cette accréditation et que les demandes d'accréditation doivent contenir toutes les informations énumérées au paragraphe 44 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social en date du 25 juillet 1996 concernant leur domaine de compétence et l'intérêt que leurs activités présentent pour les travaux du Groupe de travail; décide en outre, en ce qui concerne ces demandes, que :

i) Le Secrétariat distribuera à tous ses États membres une liste des nouvelles demandes d'accréditation reçues d'organisations non gouvernementales, au plus tard quatre semaines avant chaque session du Groupe de travail, selon la procédure d'approbation tacite, à l'exception de sa première session, pour laquelle la liste sera communiquée au moins deux semaines avant;

ii) Au début de chacune de ses sessions, il examinera les nouvelles demandes pour lesquelles un de ses États membres a formulé une objection et statuera sur chacune d'elles;

d) Qu'il tiendra compte du principe de la participation géographiquement équitable des organisations non gouvernementales à ses travaux;

e) Que les dispositions énoncées ci-dessus ne constitueront en aucune manière un précédent pour d'autres groupes de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale. »

G. Ordre du jour provisoire des sessions de travail du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement

9. À sa 1^{re} séance, le 15 février, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de sa session d'organisation, publié sous la cote A/AC.278/ 2011/L.1, qui est reproduit ci-après :

1. Élection des membres du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Participation des organisations non gouvernementales aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement.

4. Cadre international en vigueur sur les droits fondamentaux des personnes âgées et identification des lacunes existantes au niveau international.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport.

H. Adoption du rapport sur la session d'organisation

10. À sa 1^{re} séance, le 15 février, le Groupe de travail a adopté le projet de rapport sur sa session d'organisation, publié sous la cote A/AC.278/ 2011/L.2, et chargé le Président et les membres du Bureau de le finaliser en collaboration avec le Secrétariat.

I. Documentation

11. La liste des documents dont le Groupe de travail était saisi peut être consultée sur le site Web suivant : <http://social.un.org/ageing-working-group/index.shtml>.
